



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 16 février 2021
*Greffe + Travaux_0134 + 611_Préavis édités
+ Traversée des Granges_sma*

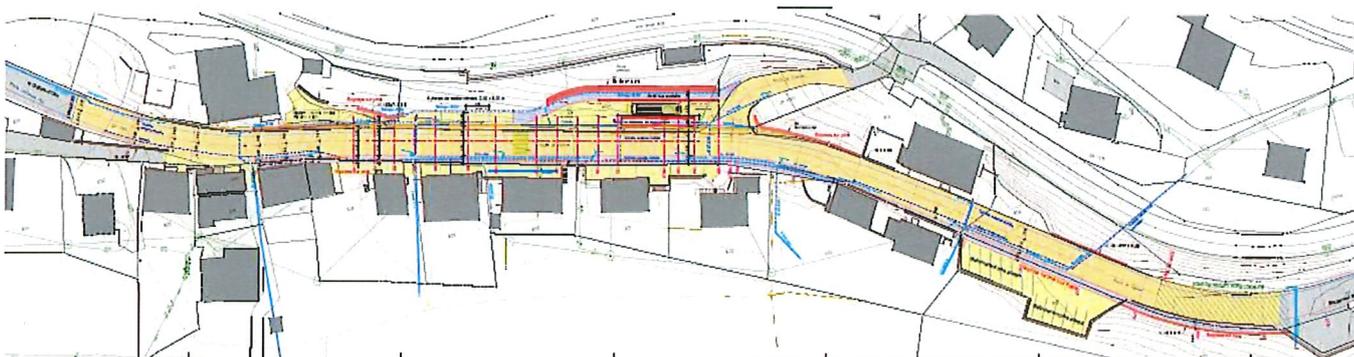
Préavis n°6/2021

Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape n°2

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape n°2.



Dans la traversée des localités, les dépenses de construction, de correction et d'entretien des routes cantonales sont à la charge des communes territoriales.

PREAMBULE

Pour rappel, en 2012, votre autorité a accepté le préavis n° 05/2012 concernant une demande de crédit pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape n° 1, secteur compris entre le panneau d'entrée de localité, situé côté Château-d'Oex, en direction de Rougemont, et le dépôt de l'Entreprise JPF SA, laquelle a été réalisée.

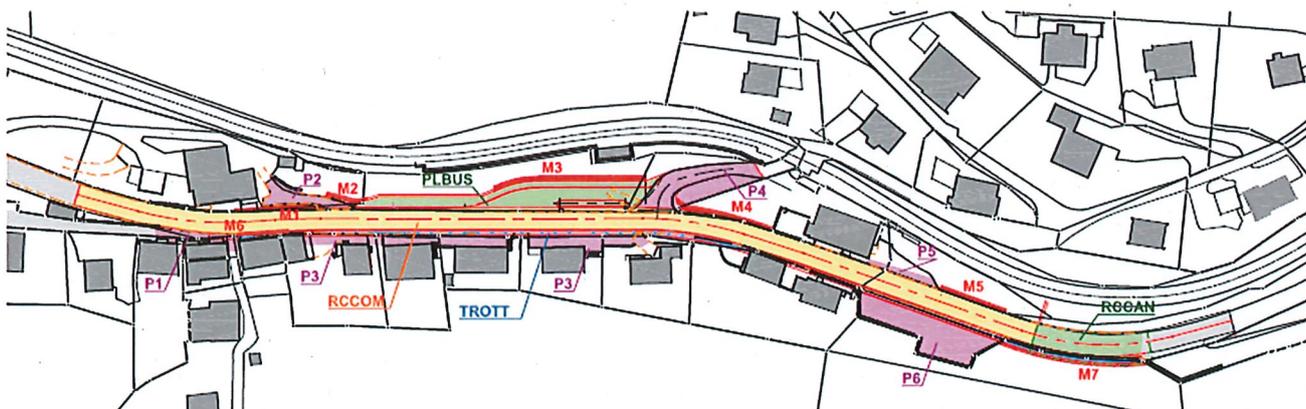
Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape n°2

Aujourd'hui, il y a lieu de poursuivre ce projet et, à cet effet, il est nécessaire d'obtenir un crédit d'étude.

Ces travaux sont urgents afin de garantir la sécurité des usagers (mobilité douce).

Par ailleurs, la Confrérie des eaux de Château-d'Oex doit toujours procéder au remplacement complet de la conduite principale d'eau potable, comprise dans ce secteur.

Il est également prévu sur la parcelle RF n°4294 d'aménager un arrêt de bus, de créer des places de parc et d'améliorer l'accès à la route du Cloalet (lotissement des Granges).



DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

L'un des principes d'aménagement retenu a été de créer autant que possible des tronçons de largeur uniforme afin de ne pas surprendre l'automobiliste avec des goulets d'étranglements progressifs. Ce principe découle des bonnes pratiques en matière de sécurité routière. La largeur retenue est de 6.20 mètres. Cette largeur permet le croisement « poids-lourd/voiture » à une vitesse de 50 km/h. Seule une réduction de ce gabarit à 6.05 mètres perdurera entre deux murs existants.



Zone de rétrécissement entre bâtiments

La configuration de la route de Saanen et l'espace à disposition ont nécessité de faire certains choix dans les gabarits proposés afin de pouvoir créer un cheminement en lien avec la mobilité douce (piétons/vélos) sur quasiment toute la longueur du tronçon routier.

Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape n°2



Zone de rétrécissement entre bâtiments

En effet, dans la situation actuelle, la sécurité en lien avec la mobilité douce n'est pas assurée en traversée du hameau des Granges. De nombreuses personnes, notamment des enfants, empruntent quotidiennement ce passage pour se rendre à la gare ou pour prendre le bus scolaire. Or, à ce jour, aucun arrêt de bus n'est aménagé correctement afin de permettre une sécurité suffisante aux enfants. Les arrêts se font sur des parcelles privées en bord de route, à bien plaisir. Il y a donc lieu de régulariser cette situation, en créant une zone adaptée à cet égard.

En accompagnement au cheminement mobilité douce, il est prévu de créer un passage piéton afin d'augmenter la sécurité de la traversée de chaussée.

L'ensemble de ces aménagements doit satisfaire aux exigences en matière de mobilité réduite et doit également répondre aux directives cantonales en lien avec l'éclairage public en traversée de localité.



Zone d'implantation de l'arrêt de bus scolaire sur parcelle communale

Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape n°2

NATURE DE L'ETUDE

Le budget de fonctionnement a d'ores et déjà permis d'élaborer un premier avant-projet soumis à consultation auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Cette dernière a globalement préavisé celui-ci de façon positive, pour autant que tous les points décrits ci-dessous trouvent réponse, dans le cadre du dossier d'enquête.

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT

Division Ressources en eau et économie hydraulique

Eaux souterraines – Hydrogéologie : captage privé

Economie hydraulique : évacuation des eaux claires

Division Biodiversité et paysage

Suivi environnemental durant trois ans

Division Inspection cantonale des forêts

Dangers naturels

Division géologie, sols et déchets

Protection et valorisation des sols, gestion des déchets de chantier, enrobés

Division Air, climat et risques technologiques

Mesures d'assainissement au bruit, protection de l'air durant le chantier

Division protection des eaux

Evacuation des eaux urbaines

DIRECTION GENERALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE

Section monuments et sites

Voie de communication historique d'importance nationale du XIX^{ème} siècle

DIRECTION GENERALE DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT

Division hors zone à bâtir

Travaux situés en zone agricole, parcelles n°633 et n°842

DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE ET DES ROUTES

Procédure de demande de subventionnement

Arrêt du bus scolaire et réponse aux besoins des personnes à mobilité réduite

Aménagements modes doux, passage piéton muni d'une zone d'attente sécurisée, bande cyclable, éclairage public (étude luminotechnique).

Dès lors, pour pouvoir finaliser ce dossier, il est déterminant pour la municipalité d'obtenir les fonds nécessaires afin de répondre aux exigences énoncées précédemment.

Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape n°2

Le crédit d'étude doit également permettre de faire l'appel d'offres selon la procédure des marchés publics (procédure ouverte), documents qui doivent permettre à la DGMR de se positionner au niveau du subventionnement.

Le coût total des travaux est estimé à ce jour, selon avant-projet, à CHF 2'600'000.00.

Toutefois, après subventions et participations de tiers, il apparaît un solde à charge de la commune de CHF 2'000'000.00.

A ce stade de l'étude, il est prévu de réaliser ces travaux en deux étapes, sur deux ans.

Il est évident, au vu de l'ampleur du projet et du coût des travaux, que des solutions techniques et économiques doivent encore être explorées.

DETAIL CREDIT D'ETUDE

Finalisation avant-projet	CHF	16'000.00
Projet de l'ouvrage	CHF	44'500.00
Procédures autorisations	CHF	6'000.00
Appel d'offres et compléments	CHF	20'000.00
Procédures d'expropriations	CHF	<u>13'500.00</u>
Total	CHF	<u>100'000.00</u>

CONCLUSIONS

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 6/2021 du 16 février 2021 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre l'étude de la réfection de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 100'000.00
- C) **De financer** ce montant :
 - o Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire
- D) **D'amortir** :
 - o L'investissement net de CHF 100'000.00 sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF 10'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux d'étude.

Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape n°2

- A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 99.00 au taux moyen actuel de 0.99 %.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 16 février 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


Eric Grandjean


Sophie Matthey

